

# Directive INSPIRE

[https://doranum.fr/environnement/la-directive-inspire\\_10\\_13143\\_bdvv-g867/](https://doranum.fr/environnement/la-directive-inspire_10_13143_bdvv-g867/)

25 août 2023

## Sommaire

En bref .....	2
Les 34 thèmes INSPIRE .....	3
Grands principes de la directive INSPIRE .....	4
Composantes de la directive INSPIRE .....	5
Obligations de services pour les autorités publiques.....	6
Service Européen.....	7
Services français .....	9

## En bref

La [directive européenne INSPIRE](#) (INfrastructure for SPatial InfoRmation in Europe) vise à établir une **infrastructure d'information géographique** pour favoriser la protection de l'environnement.

**Infrastructure d'information géographique** : « ensemble de services d'information disponibles sur Internet, répartis sur les sites des différents acteurs concernés, permettant la diffusion et le partage de données géographiques. »

### - Qui est concerné ?

La directive INSPIRE s'adresse aux **autorités publiques** :

- L'État,
- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Les établissements publics,
- Toute personne physique ou morale fournissant des services publics en rapport avec l'environnement.

### - Pour quel type de données ?

La directive INSPIRE s'applique aux **données géographiques sous forme électronique**, détenues par les autorités publiques, concernant l'un des **thèmes figurant dans les annexes de la directive**.

### - Qu'impose cette directive ?

La directive INSPIRE **impose** aux autorités publiques de

- Rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet,
- Les mutualiser.

Elle n'impose pas de collecter de nouvelles données.

Elle facilite la mise en œuvre grâce à la publication de textes techniques :

**règlements européens** et **guides de bonnes pratiques**.

*Ministère de la transition écologique. La directive européenne Inspire. 7 février 2019.*

<https://www.ecologie.gouv.fr/directive-europeenne-inspire>

## **Les 34 thèmes INSPIRE**

### **- Annexe 1**

- Adresses
- Dénominations géographiques
- Hydrographie
- Parcelles cadastrales
- Référentiels de coordonnées
- Réseaux de transports
- Sites protégés
- Systèmes de maillage géographique
- Unités administratives

### **- Annexe 2**

- Altitude
- Géologie
- Occupation des terres
- Ortho-imagerie

### **- Annexe 3**

- Bâtiments
- Caractéristiques géographiques météorologiques
- Caractéristiques géographiques océanographiques
- Conditions atmosphériques
- Habitats et biotopes
- Installations agricoles et aquacoles
- Installations de suivi environnemental
- Lieux de production et sites industriels
- Occupation des sols
- Régions biogéographiques
- Régions maritimes
- Répartition de la population et démographie
- Répartition des espèces
- Ressources minérales

- Santé et sécurité
- Services d'utilité publique et gouvernementaux
- Sols
- Sources d'énergie
- Unités statistiques
- Zones à risque naturel
- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation

## **Grands principes de la directive INSPIRE**

- Les **données géographiques** sont **collectées une seule fois** (afin d'éviter la duplication), **stockées, mises à disposition** et **actualisées** par l'autorité la plus compétente.
- Il doit être **possible de combiner facilement** et **de manière cohérente** des **informations géographiques** provenant de **différentes sources** à travers l'Europe et de **les partager** entre différents utilisateurs et applications.
- Une **information collectée par une autorité publique** doit pouvoir être **partagée par l'ensemble des autres organismes publics**.
- L'**information géographique** doit être **disponible** dans des conditions qui ne fassent pas indûment obstacle à une utilisation extensive.
- Il doit être **facile de connaître** quelles sont **les informations géographiques disponibles**, à quels besoins particuliers elles peuvent répondre, et **sous quelles conditions elles peuvent être acquises et utilisées**.

CNIG, Conseil national de l'information géolocalisée. <http://cniq.gouv.fr/>

## Composantes de la directive INSPIRE

La directive se structure en cinq parties correspondant aux composantes d'une infrastructure de données géographiques :

- **Métadonnées** : elles sont la porte d'entrée de l'infrastructure puisqu'elles permettent de connaître les données et les services disponibles ainsi que leurs utilisations possibles. La **création de métadonnées** est obligatoire pour les séries (jeux) de données et services de données géographiques correspondant aux **thèmes des trois annexes**.
- **Données géographiques** : elles doivent être disponibles dans des **formats** et des **structures harmonisés** afin d'en faciliter l'utilisation par tous. Pour que les données puissent être publiées et échangées, comprises et réutilisées, il est nécessaire qu'elles respectent des **règles d'interopérabilité**, notamment dans 2 domaines :
  - **Sémantique** : il s'agit de définir, grâce à un modèle, le sens, le contenu et la structuration des données.
  - **Géographique** : en France métropolitaine, il faut, pour être conforme aux prescriptions de la directive Inspire, présenter les données dans le système géodésique RGF932.
- **Services en ligne** : toutes les **données et métadonnées** doivent être **accessibles** via Internet, vecteur privilégié d'échange.
- **Partage entre autorités publiques** : les principes d'échange, de tarification et les conditions d'utilisation doivent **faciliter l'accès aux données et aux services en ligne**.
- **Mécanismes de coordination et de suivi de la directive** : il s'avère nécessaire de mettre en place des **structures de coordination** tant des contributeurs que des utilisateurs.

CNIG. Ressources Métadonnées. <https://cnig.gouv.fr/ressources-metadonnees-a2916.html>

## Obligations de services pour les autorités publiques

- Services de **recherche** : permettent de **consulter les métadonnées** et d'**identifier des données géographiques** en fonction de divers critères (thème, mots-clefs, situation géographique, producteur...).
- Services de **consultation** : permettent d'**afficher les données** concernées par la directive.
- Services de **téléchargement** : permettent de **télécharger les données** concernées par la directive.

Deux modes de téléchargement sont envisageables :

- Le **téléchargement simple** d'une série de données prédéfinie (données « sur étagère »)
  - Le **téléchargement en accès direct** via des requêtes de l'utilisateur.
- Services de **transformation** : opèrent les traitements nécessaires à **l'interopérabilité** (ex : le changement de système de coordonnées). Les données doivent être correctement géoréférencées et respecter les standards qui concernent la définition précise de leur contenu et leur structuration, ainsi que ceux qui permettent leur visualisation en ligne et leur téléchargement.
  - Services d'**appel de services** : permettent d'enchaîner un ensemble de **traitements adaptés aux besoins de l'utilisateur**. Ces services permettent d'appeler des services de données géographiques, pour les utiliser dans des applications informatiques en ligne.

CNIG, Conseil national de l'information géolocalisée. <http://cniq.gouv.fr/>

Mission de l'information géographique du ministère de l'écologie. La directive Inspire pour les néophytes. [http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/MIG/directive\\_inspire\\_neophytes/](http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/MIG/directive_inspire_neophytes/)

[Cette vidéo](#) (4 min 30) présente un exemple de **processus de transformation** d'un modèle de données pour le rendre conforme à INSPIRE :



<https://youtu.be/pbQi5f7ix0o>

Chaine Youtube Inspire EU. <https://www.youtube.com/@inspireEU>

## Service Européen

### - INSPIRE Geoportal

La **Commission européenne** a mis en place ce portail qui permet d'accéder à tous les services INSPIRE mis en œuvre par les États membres.

INSPIRE GEOPORTAL  
Enhancing access to European spatial data

European Commission > INSPIRE > Geoportal

Home | Priority Data Sets Viewer | Thematic Viewer | Harvesting status | Find out more about

### Welcome to the INSPIRE Geoportal

The INSPIRE Geoportal is the central European access point to the data provided by EU Member States and several EFTA countries under the INSPIRE Directive. The Geoportal allows:

- monitoring the availability of INSPIRE data sets;
- discovering suitable data sets based on their descriptions (metadata);
- accessing the selected data sets through their view or download services.

The metadata used in the Geoportal are regularly harvested from the discovery services of EU Member States and EFTA countries. The status of harvesting is available [here](#).

Feedback regarding the functionality as well as data set availability is welcome [here](#).

#### Priority Data Sets Viewer

The application displays the availability and provides access to the selected priority data sets used for environmental reporting. It allows filtering by environmental domain, environmental legislation and country, as well as individual priority data sets.

[Browse Priority Data Sets](#)

#### INSPIRE Thematic Viewer

The application displays the availability and provides access to all EU MS data sets falling under the scope of INSPIRE Directive filtered by data themes and countries (i.e. Annex I, II and III).

[Browse INSPIRE Thematic Data Sets](#)

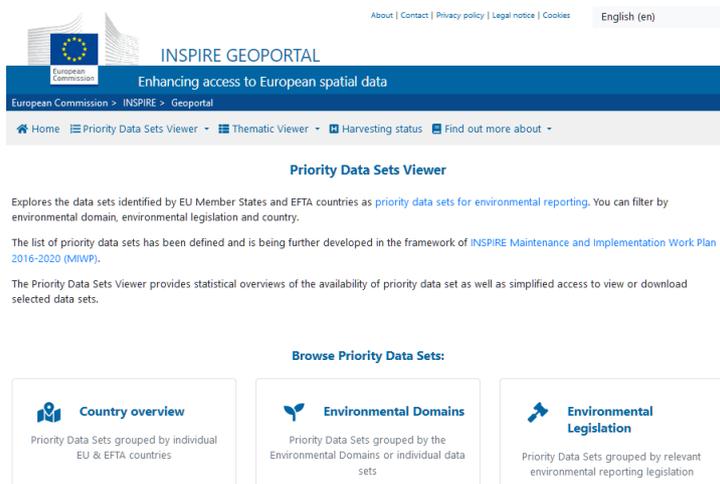
#### INSPIRE Reference Validator

The validator application is to help data providers, solution providers and national coordinators to check whether their data sets, network services and metadata meet the requirements defined in the INSPIRE Technical Guidelines. The validation tests are based on the Abstract Test Suites agreed between Member States and the Commission in the INSPIRE Maintenance and Implementation Group.

[Go to INSPIRE validator](#)

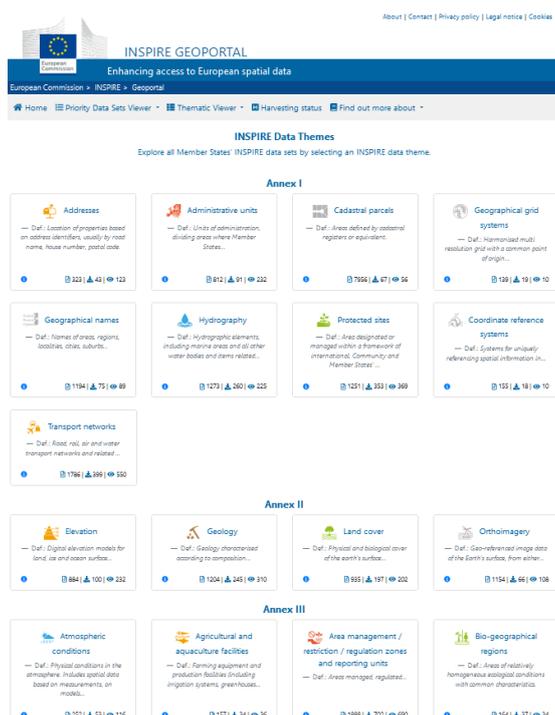
<https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/>

- **Priority Data Sets Viewer** : affiche la disponibilité et fournit un accès aux ensembles de données prioritaires sélectionnés utilisés pour les rapports environnementaux. Elle **permet de filtrer par domaine environnemental, législation environnementale et pays**, ainsi que par **ensembles individuels de données prioritaires**.



[https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/pdv\\_home.html](https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/pdv_home.html)

- **INSPIRE Thematic Viewer** : affiche la disponibilité et permet d'accéder à tous les **ensembles de données des Etats membres de l'UE** entrant dans le champ d'application de la directive INSPIRE, **filtrés par thèmes de données et par pays** (c'est-à-dire les annexes I, II et III).



[https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/theme\\_selection.html?view=gsTheme](https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/theme_selection.html?view=gsTheme)

- [INSPIRE validator](#) : aide les fournisseurs de données, les fournisseurs de solutions et les coordinateurs nationaux à **vérifier si les ensembles de données, les services de réseau et les métadonnées répondent aux exigences** définies dans les lignes directrices techniques INSPIRE.

<https://inspire.ec.europa.eu/validator/test-selection/index.html>

## Services français

- [Géocatalogue](#)

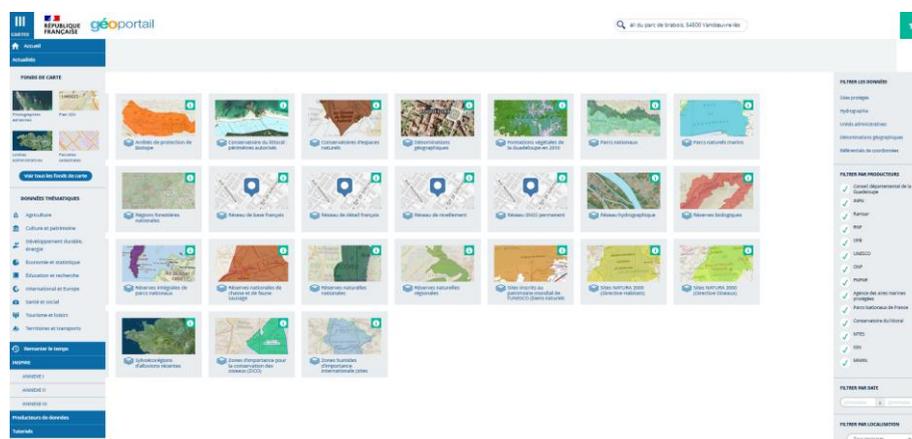
Outil de centralisation des métadonnées opéré par le BRGM, pour se conformer à l'obligation de services de recherche. Les métadonnées des données et des services de données de l'IGN sont ainsi accessibles via le Géocatalogue.



<http://www.geocatalogue.fr/>

## - Géoportail

Outil de consultation des données publiques opéré par l'IGN, pour se conformer à l'obligation de services de consultation. Le Géoportail permet de consulter gratuitement les données de l'IGN ou de partenaires, et également de superposer les données d'autres acteurs à partir des couches servies par les services de consultation INSPIRE.



<https://www.geoportail.gouv.fr/inspire/annexe-i>

## - Géoservices

Met à disposition une grande variété de données et de web services adaptés aux besoins et aux habitudes de travail.

Différentes rubriques sont proposées :

- Usages

- Catalogue
- Services web
- Téléchargement

Toutes ces rubriques s'accompagnent d'une documentation riche et évolutive.



<https://geoservices.ign.fr/>

## Ressources complémentaires

Pour résumer, [cette vidéo](#) (2 min 30) donne un aperçu

- De la nécessité de la directive INSPIRE
- Des types de données géographiques couvertes



<https://youtu.be/xew6ql-6wNk>

Cette ressource pédagogique se compose :

- D'un premier chapitre "L'essentiel" résumant les nouvelles dispositions résultant de la transposition de la directive Inspire, les obligations qu'elles imposent aux autorités publiques et les aspects économiques,
- D'un chapitre "Le détail des dispositions" fournissant des informations plus détaillées : les obligations, les restrictions, les textes juridiques, etc.
- D'un rappel sur l'information géographique.

De nombreux liens hypertextes permettent de consulter les textes législatifs et réglementaires ou les définitions des termes employés.



**La directive Inspire pour les néophytes**

Licence Ouverte Etalab

Mission de l'information géographique du ministère de l'écologie

F. Merrien, M. Léobet, M. Francès

Géoinformations

Version 4.5 12 octobre 2016

Démarrer le module 

Ministère de l'Environnement - licence ouverte Etalab

[http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/MIG/directive\\_inspire\\_neophytes/co/directive\\_inspire\\_neophytes.html](http://formations-geomatiques.developpement-durable.gouv.fr/MIG/directive_inspire_neophytes/co/directive_inspire_neophytes.html)